



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 juillet 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session**

**Cinquième Commission**

Point 118 de l'ordre du jour

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses  
de l'Organisation des Nations Unies**

### **Lettre datée du 12 juillet 1999, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président par intérim de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour que la Cinquième Commission lui donne la suite qui convient, une lettre du Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 8 juillet 1999, qui contient une demande, formulée au titre de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, concernant les arriérés de contribution dus par son pays.

*(Signé)* Win **Mra**

## Annexe

### **Lettre datée du 8 juillet 1999, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez, afin de ramener le montant de ses arriérés au-dessous du niveau visé à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, la Géorgie doit effectuer un versement d'un montant de 4 639 800 dollars.

Depuis que la Géorgie a été admise à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement géorgien s'est toujours efforcé de payer sa contribution à l'Organisation dans les délais prescrits.

Toutefois, les problèmes de la transition économique se sont avérés être un lourd fardeau pour l'économie du pays. Malgré les réformes en cours et les progrès enregistrés par les indicateurs économiques, le Gouvernement géorgien a été contraint de modifier l'affectation des crédits budgétaires initialement alloués aux organisations internationales afin de pouvoir satisfaire d'urgence les besoins de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées d'Abkhazie. Ces personnes doivent maintenant rentrer dans leurs foyers d'origine et les dépenses liées à leur retour devraient peser lourdement sur le budget de la Géorgie.

Compte tenu de ce qui précède, il est clair que la Géorgie ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes pour remplir ses obligations financières vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies.

Lors de ma dernière visite à Tbilisi, j'ai participé à une réunion du Gouvernement géorgien. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour régler la contribution due au titre de l'année en cours, soit 197 428 dollars, avant août 1999. Nous vous adresserons sous peu un calendrier de remboursement de la totalité de nos arriérés de contribution.

Entre-temps, nous demandons à la Cinquième Commission de bien vouloir examiner la possibilité d'autoriser la Géorgie à participer au vote à l'Assemblée générale pendant la cinquante-quatrième session.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Peter **Chkheidze**